

**Position d'Alliance Sud  
sur la X<sup>e</sup> conférence ministérielle de l'OMC  
Nairobi, 15 – 18 décembre 2015**

**La ministérielle de Nairobi ne doit pas enterrer le développement**

La dixième conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) va se tenir à Nairobi du 15 au 18 décembre 2015. L'objectif initial du directeur général de l'organisation, le Brésilien Roberto Azevedo, était d'y conclure le cycle de Doha. Lancé en 2001 pour rééquilibrer les règles de l'OMC en faveur des pays du Sud, ce cycle devait être terminé en 2005, puis en 2006, puis à d'innombrables autres échéances qui, toutes, ont été ratées. Pareil pour la date butoir du 31 juillet 2015 pour présenter un programme de travail en vue de la ministérielle de Nairobi. C'est qu'après 20 ans d'existence et avec 162 membres, le clivage entre pays en développement et développés est plus béant que jamais. Au nom de la « convergence » et « recalibration », les pays industrialisés contestent pratiquement tous les acquis péniblement réalisés en 14 ans de négociations. La première conférence ministérielle de l'OMC à être organisée sur le continent africain va-t-elle enterrer définitivement le cycle « de développement » de Doha ? Ce n'est pas impossible.

**Enjeux de Nairobi**

PAYS EN DEVELOPPEMENT (PED)	PAYS INDUSTRIALISES (Y COMPRIS LA SUISSE)
<b>Développement en général</b>	
<p><b>Cycle de Doha :</b> Les pays en développement (PED) veulent conclure le cycle de Doha dans son ensemble (« single undertaking »). Ils veulent le continuer après Nairobi.</p>	<p>Les pays industrialisés, Etats-Unis en tête, (soutenus par l'Union européenne (UE), l'Australie et le Japon) considèrent que le cycle de Doha est un échec et ils veulent le clore à Nairobi. Ils affirment vouloir continuer à discuter des questions agricoles et industrielles en dehors de Doha, en plus des « nouveaux sujets » : investissements, marchés publics, droit de la concurrence (ce qu'on appelle les « questions de Singapour), climat, commerce électronique, etc.</p>

	<p>Comme de nombreux autres pays de taille moyenne, La Suisse, qui préside le groupe des « Amis du système », affirme vouloir sauvegarder la crédibilité de l'OMC. Elle aimerait trouver un compromis qui permette de poursuivre les négociations multilatérales en révisant à la baisse le niveau d'ambition et en maintenant l'intérêt de tous les membres dans le système. Plus facile à dire qu'à faire...</p>
<p><b>Classification des PED</b></p> <p>Les PED (Inde notamment) s'opposent aux critères proposés par les Etats-Unis, qu'ils jugent trop flous et subjectifs.</p>	<p>Les Etats-Unis proposent d'utiliser des critères assez flous (« graduation ») pour définir les pays qui feraient partie d'une nouvelle catégorie qui devrait, de toute façon, exclure les pays émergents (Brésil, Inde, Chine, etc).</p> <p>Dans ses relations bilatérales, l'UE différencie déjà entre les PED. Jusqu'en 2013, tous les PED bénéficiaient du système généralisé de préférences (SGP), c'est-à-dire de préférences tarifaires unilatérales. Depuis 2014, l'UE accorde le SGP aux « low income countries » et aux « lower-middle income countries » et le SGP+ (càd des réductions tarifaires encore plus importantes) à ces mêmes pays qui respectent 24 conventions internationales sur les droits humains et l'environnement. Les « high income » et « upper middle income countries » sont désormais exclus de ces bénéfices (la Chine, l'Afrique du Sud et le Brésil en font partie, mais pas l'Inde). Les bénéficiaires du SGP sont ainsi passés de 178 à 92<sup>1</sup>.</p> <p>Dans ses relations bilatérales, la Suisse accorde le système généralisé de préférences à presque tous les pays en développement<sup>2</sup>, avec certaines exceptions sur certains produits (sucre brésilien, par exemple).</p>

<sup>1</sup> <http://chartsbin.com/view/2438>

<sup>2</sup> <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20061738/index.html#app1>

<p><b>Traitement spécial et différencié</b></p> <p>Les PED tiennent au traitement spécial et différencié pour tous les PED, à savoir des flexibilités accrues, des temps d'adaptation plus longs et des réductions moindres des droits de douane, entre autres.</p> <p>Plus spécifiquement, le G90, qui comprend les pays ACP (Asie, Caraïbes, Pacifique), le groupe africain et les Pays les moins avancés (PMA), a soumis une excellente proposition sur le traitement spécial et différencié pour tous les PED. Elle vise à clarifier et opérationnaliser toutes les règles en la matière: une plus grande marge de manœuvre pour l'industrialisation, l'extension de l'exception sur les ADPIC (accord sur les droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce) pour les PMA tant qu'ils sont PMA ; davantage de possibilités d'imposer des contenus locaux (obligation pour les entreprises étrangères d'acheter une certaine quantité de produits intermédiaires sur place, de recruter du personnel local, etc) ; une dérogation sur les services pour les PMA, etc. (Cf. ci-dessous, proposition des PMA).</p> <p>La déclaration de Doha appelait à revoir toutes les mesures du traitement spécial et différencié pour les rendre plus opérationnelles et efficaces.</p>	<p>Les pays industrialisés, Etats-Unis en tête, ne veulent plus en entendre parler pour l'Inde, la Chine et potentiellement d'autres pays émergents. Ils veulent bien le préciser, comme le demande le G90, mais seulement pour les PMA et sans prendre d'engagements contraignants.</p> <p>La Suisse pense aussi qu'on ne peut pas attendre des contributions identiques de la part de pays aussi différents que la Corée du Sud et le Pakistan, par exemple. Elle aimerait trouver des approches novatrices (comme dans l'accord sur la facilitation du commerce) qui permettent aux participants de contribuer selon leur niveau de développement réel sans devoir définir à priori des régimes différenciés.</p>
<p><b>Agriculture</b></p>	
<p>Les PED veulent un paquet global, sur la base des textes de négociation de 2008. Cette année-là, après des négociations difficiles, les membres de l'OMC s'étaient mis d'accord sur des textes relativement équilibrés pour les produits industriels, les services et les produits agricoles. Les textes agricoles prévoient trois piliers : accès au marché ; élimination des soutiens internes ayant un effet de distorsion sur les échanges ; élimination des subventions à l'exportation. Des mesures qui permettent aux</p>	<p>L'UE et l'Australie demandent ni plus ni moins d'éliminer le traitement spécial et différencié pour les PED prévu dans l'accord sur l'agriculture.</p> <p>La Suisse semble chercher une approche pragmatique et un équilibre entre tous les domaines en négociation. Mais elle refuse d'isoler le paquet agricole.</p>

pays riches de soutenir leurs agriculteurs à hauteur de 1 milliard de dollars US par jour...

### **Subventions aux exportations**

Les PED refusent d'isoler l'interdiction des subventions aux exportations, de peur que les autres éléments du paquet agricole passent à la trappe. Ils font remarquer que, si les subventions aux exportations ont pratiquement disparu aux Etats-Unis et dans l'UE (notamment parce que les prix élevés des produits agricoles les rendent superflues), les soutiens internes ont explosé, aussi bien ceux reconnus comme ayant un effet de distorsion sur les échanges (boîte rouge, notamment dans la dernière Farm Bill des Etats-Unis) que ceux qui sont censés ne pas en avoir (boîte verte), mais qui, de fait, distordent aussi le commerce international.

Quelques PED ont aussi commencé à subventionner leurs exportations, même s'ils n'ont pas le droit d'après l'OMC (Chine pour le coton, Inde pour le sucre, Thaïlande pour le riz, etc)

### **Mécanisme spécial de sauvegarde**

L'une des principales requêtes des PED concerne le mécanisme spécial de sauvegarde, censé leur permettre d'augmenter temporairement les droits de douane en cas de chute brutale des prix sur les marchés internationaux qui, faisant augmenter les importations, menacerait leurs petits paysans.

### **Sécurité alimentaire**

L'Inde veut faire aboutir sa proposition de permettre aux pays en développement de constituer des stocks de nourriture pour la population pauvre, formulée lors de la ministérielle de Bali en 2013, mais jamais

Les Etats-Unis proposent d'interdire les subventions aux exportations des produits agricoles. Mais ils refusent d'éliminer les autres éléments du soutien aux exportations que sont les crédits à l'exportation, l'aide alimentaire et les entreprises d'Etat – comme cela avait pourtant été convenu à Hong Kong en 2015. L'UE est prête à éliminer les subventions aux exportations d'ici fin 2018, mais voudrait discipliner aussi les autres éléments du soutien aux exportations. La Suisse refuse d'isoler l'interdiction des subventions aux exportations à cause de la « Loi chocolatière », cf. ci-dessous, page 9.

Quant aux soutiens internes, les Etats-Unis rétorquent qu'ils ont fortement augmenté dans les pays émergents et qu'ils ne feront pas de concessions tant que la Chine et l'Inde refusent d'en faire.

Les pays industrialisés et le Brésil ne veulent plus en entendre parler.

La Suisse pense qu'il doit être accordé seulement si les PED prennent des engagements d'accès au marché dans les sujets qui l'intéressent, à savoir les produits industriels et les services.

Les Etats-Unis ne veulent pas parler de la proposition indienne à Nairobi, arguant que le document final de Bali fixait un délai à 2017. Or, en novembre 2014 il a été décidé d'anticiper la décision à décembre 2015...

<p>véritablement acceptée. Le document final de Bali parlait d'une « clause de paix », mais ne spécifiait pas combien de temps elle allait être en vigueur – pendant quatre ans ou jusqu'à ce qu'une solution permanente soit trouvée. En novembre 2014, les membres de l'OMC se sont enfin mis d'accord sur une solution permanente, mais celle-ci tarde à venir.</p> <p>Pourtant, il suffirait de : 1) appliquer (et non remettre en question, comme le font les pays industrialisés) l'art. 6.2 de l'Accord sur l'Agriculture, qui autorise des flexibilités pour les PED ou 2) mettre à jour le prix de référence sur la base duquel est calculée la subvention et qui remonte à 1986 – 87, quand les prix des produits agricoles étaient beaucoup plu bas<sup>3</sup></p>	
<p><b>Propositions des PMA</b></p>	
<p><b>Accès au marché</b></p> <p>Les PMA demandent l'accès au marché hors contingent et droits de douane (duty free quota free, DFQF) pour 97% de leurs produits.</p>	<p>Les Etats-Unis refusent de prendre des mesures contraignantes, notamment pour des PMA comme le Bangladesh, le Cambodge et le Népal. Ils veulent s'en tenir à une déclaration d'intention, comme à Bali en 2013.</p> <p>L'UE et la Suisse accordent déjà le DFQF à presque 100% des produits en provenance des PMA. « Presque » car la Suisse continue de prélever une contribution au fonds de garantie (qui est un droit de douane) sur certains produits importés des PMA pour financer ses stocks obligatoires.</p>
<p><b>Règles d'origine</b></p> <p>Les PMA proposent de simplifier les règles d'origine préférentielles. Les règles d'origine servent à spécifier quelle part d'un produit doit avoir été transformée dans un pays pour pouvoir être considéré comme en provenant. Elles sont souvent trop compliquées</p>	<p>Les Etats-Unis affirment ne pas pouvoir simplifier leurs règles d'origine pour les PMA.</p> <p>L'UE et la Suisse jugent certaines demandes des PMA excessives (75% de</p>

<sup>3</sup> Cf. la position d'Alliance Sud sur la ministérielle de Bali de 2013 : « Sécurité alimentaire contre facilitation des échanges », <http://www.alliancesud.ch/fr/politique/commerce/securite-alimentaire-contre-facilitation-des-echanges>

<p>et restrictives pour que les PMA puissent profiter pleinement de leurs avantages commerciaux. Actuellement, ces règles sont rédigées unilatéralement, sans harmonisation, si bien qu'il devient très difficile pour les PMA d'exporter. A Hong Kong, en 2005, il a été convenu que les règles d'origine préférentielles applicables aux PMA devraient être transparentes et simples.</p> <p>Les PMA demandent par exemple de pouvoir déduire les coûts de fret et d'assurance de la valeur des matériaux non originaire. Ou d'abolir l'obligation de fournir un document d'origine pour les importations de moins de 2000 USD.</p>	<p>matériel non originaire, par exemple).</p>
<p><b>Dérogation sur les services</b></p> <p>Lors de la ministérielle de 2011, les membres ont adopté une dérogation à l'Accord général sur le commerce des services (AGCS), qui permet d'octroyer un accès préférentiel au marché pour les services et fournisseurs de services des PMA. C'est très important pour les PMA, car ce secteur enregistre une croissance continue et il contribue de façon significative à leur produit intérieur brut (PIB ; jusqu'à 50% dans certains pays d'Afrique sub-saharienne), même s'il ne constitue que 0,5% du commerce mondial des services (les PMA représentent 1% du commerce mondial en général). Cependant, l'opérationnalisation de cette dérogation n'est pas claire, notamment dans le secteur qui intéresse le plus les PMA, à savoir le mode 4 de fourniture de services – le mouvement de travailleurs, même peu qualifiés. En 2013, à Bali, une décision dans ce sens a été adoptée, mais elle n'a pas été rendue obligatoire.</p>	<p>A ce jour, seuls une vingtaine de pays industrialisés, dont la Suisse, ont notifié les dérogations qu'ils accordent aux services en provenance des PMA.</p>
<p><b>Coton</b></p> <p>Les PMA proposent de supprimer les soutiens internes et les subventions aux exportations pour le coton et de leur accorder l'accès au marché hors contingent et droit de douane (DFQF).</p>	<p>Les Etats-Unis et l'UE affirment ne pas pouvoir éliminer les soutiens internes et améliorer l'accès au marché. Le sujet est sensible parce que des PED comme la Chine subventionnent désormais aussi le</p>

	coton. La Suisse n'est pas concernée et elle accorde déjà le DFQF pour l'accès au marché.
<p><b>Pêcheries</b></p> <p>Les PMA veulent renforcer les disciplines sur les subventions aux pêcheries. Mais comme c'est un secteur crucial pour beaucoup d'entre eux, ils veulent pouvoir conserver les subventions qui ne contribuent pas à la surpêche.</p>	<p>Sur ce dossier il n'y a pas vraiment de clivage Nord – Sud, mais une divergence entre les pays qui veulent supprimer les subventions (estimées à 14 – 20 milliards USD par an) (Etats-Unis, Pérou, Argentine, Norvège...), jugeant qu'elles contribuent à la surpêche et à la disparition des poissons et ceux qui nient ce lien et ne veulent pas les supprimer (Japon, Corée du Sud, Taiwan). La Suisse n'est pas concernée.</p>
<b>Nouveaux sujets</b>	
<p><b>Questions de Singapour</b></p> <p>Les PED se sont toujours opposés à ces sujets, du moins tant que le cycle de Doha n'est pas conclu. Le forcing des pays industrialisés pour tenter de les imposer a été l'une des raisons qui ont conduit à l'échec de la ministérielle de Cancun en 2003.</p> <p><b>Sujets du 21<sup>ème</sup> siècle</b></p> <p>Les PED ne veulent pas prendre de nouveaux engagements qui réduiraient encore davantage leur marge de manœuvre.</p>	<p>Les pays industrialisés veulent clore le cycle de Doha pour introduire à l'OMC les « questions de Singapour » – facilitation du commerce, investissements, marchés publics, droit de la concurrence. La facilitation du commerce et les marchés publics sont déjà couverts par de nouveaux traités à l'OMC, mais les investissements et la concurrence pas (encore).</p> <p>Les pays industrialisés cherchent à introduire à l'OMC les sujets du 21<sup>ème</sup> siècle (environnement, commerce électronique) et ceux proposés dans le TISA (accord étendu sur le commerce des services), le TTIP (partenariat transatlantique entre l'UE et les Etats-Unis) et le TPP (partenariat transpacifique entre les Etats-Unis et 11 autres pays) : services publics, entreprises détenues par l'Etat, marchés publics, libre transfert des données personnelles, etc...</p>
<p><b>Accord sur la facilitation du commerce</b></p> <p>13 PED ont ratifié l'accord à ce jour.</p> <p>A Bali, en 2013, les PED craignaient qu'une fois obtenu cet accord, les pays industrialisés se désintéresseraient du cycle de</p>	<p>Ce sont surtout les pays industrialisés qui ont poussé pour cet accord. Adopté à Bali, en 2013, il était censé entrer en vigueur à Nairobi, mais il n'a reçu pour l'instant que</p>

Doha. La réalité semble leur donner raison.	52 ratifications (la moitié des ratifications nécessaires), dont celle de la Suisse.
<b>Propriété intellectuelle</b>	
<p><b>Accord sur les Aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC)</b></p> <p>A l'exception de la Suisse et des Etats-Unis, tous les pays étaient contre, même les pays industrialisés.</p> <p>Les PMA demandent d'être exonérés de l'application de l'accord sur les ADPIC tant qu'ils sont PMA, pour promouvoir les médicaments génériques.</p>	<p>Au départ, La Suisse et les Etats-Unis étaient les seuls à demander la fin du moratoire sur les plaintes en situation de non-violation de l'accord sur les ADPIC. Grâce à ce moratoire, la possibilité pour un pays de porter plainte contre un autre, même si aucun accord n'a été violé, ne s'applique pas à l'accord sur les ADPIC. La Suisse et les Etats-Unis demandaient la fin de ce moratoire pour éviter la prolifération de lois « frivoles » qui menaceraient la propriété intellectuelle. Le Conseil sur les ADPIC a décidé d'étendre ce moratoire pendant deux ans et la Suisse va devoir se rallier au consensus.</p> <p>L'UE est prête à soutenir la demande des PMA de ne pas devoir appliquer l'accord sur les ADPIC tant qu'ils sont PMA.</p> <p>Les Etats-Unis et la Suisse s'y opposent. Au départ, ils demandaient une période de transition de 10 ans seulement. Finalement, une solution de compromis de 17 ans a été trouvée entre les Etats-Unis et les PMA et entérinée par le Conseil sur les ADPIC. La Suisse va devoir se rallier au consensus.</p>

## Résultat probable de Nairobi : mini paquet

Loin d'essayer de conclure le cycle de Doha, le directeur général, le Brésilien Roberto Azevêdo, se range du côté des Etats-Unis et des pays industrialisés. Il propose d'adopter le mini paquet suivant:

1. Un paquet pour les PMA qui comprend le traitement spécial et différencié dans certains domaines – mais seulement pour les PMA – le coton, l'exception sur les services, les règles d'origine, etc....
2. L'interdiction des subventions aux exportations des produits agricoles.
3. Des mesures de transparence dans les règles anti-dumping et les pêcheries.

(La proposition initiale d’Azevêdo d’introduire des mesures de transparence dans les réglementations intérieures (domestic regulations) sur les services s’est heurtée à l’opposition des PED, qui ne veulent pas réduire encore davantage leur marge de manœuvre.)

## Position de la Suisse et revendications d’Alliance Sud

Comme il apparaît dans le tableau ci-dessus, dans cet affrontement croissant entre le Nord et le Sud, la Suisse se positionne largement du côté des Etats-Unis et des autres pays industrialisés, à quelques exceptions près, notamment l’élimination des subventions à l’exportation des produits agricoles, qui la concerne le plus directement.

Pour Alliance Sud, la Suisse doit accepter la « réciprocité moins que complète » pour les PED, c’est-à-dire une certaine asymétrie dans les concessions – c’est l’esprit même du cycle de Doha !

La Suisse devrait s’engager en faveur de la conclusion pro-développement du cycle de Doha, car le développement ne se limite pas aux PMA. Plus spécifiquement :

<b>Positions de la Suisse</b>	<b>Revendications d’Alliance Sud</b>
<p><b>Paquet agricole</b></p> <p>La Suisse se range du côté des pays industrialisés, qui refusent de discuter du paquet agricole sur la base des textes de négociation de 2008 – comme le demandent les PED. Le paquet agricole comprend notamment la baisse des droits de douane, la discipline des soutiens internes ayant un effet de distorsion sur les échanges et le mécanisme spécial de sauvegarde. Conclure un accord sur le seul paquet agricole n’est pas envisageable pour la Suisse car elle veut pouvoir marchander des concessions dans les autres piliers de Doha que sont les produits industriels et les services.</p> <p>La Suisse ne s’oppose pas ouvertement à la proposition indienne sur la sécurité alimentaire, mais elle ne la soutient pas non plus.</p>	<p>La Suisse doit discuter du paquet agricole sur la base des textes de 2008. Elle doit accepter de reconnaître que l’agriculture est l’élément le plus important pour les PED et faire des concessions, même si ces derniers ne sont pas prêts à en faire en matière industrielle ou des services.</p> <p>La Suisse doit soutenir explicitement la proposition indienne, d’autant plus qu’elle n’a pas d’intérêts directs dans cette affaire.</p>
<p><b>Subventions aux exportations des produits agricoles</b></p> <p>La Suisse affirme vouloir honorer les engagements qu’elle a pris lors des conférences</p>	<p>Pour Alliance Sud, la Suisse doit éliminer les subventions aux produits agricoles</p>

<p>de Hong Kong et de Bali concernant l'élimination des subventions à l'exportation. Mais elle relève que ces engagements s'inscrivaient dans un contexte particulier, celui de la conclusion du cycle de Doha et de la mise en œuvre de tous les engagements concernant le soutien aux exportations. C'est la raison pour laquelle elle refuse d'éliminer les subventions à l'exportation isolément, sans que soient disciplinés aussi les autres piliers du soutien aux exportations que sont l'aide aux entreprises d'Etat, les crédits aux exportations et l'aide alimentaire. Si la Suisse ne subventionne plus les produits agricoles de base, elle est directement concernée par la proposition américaine de supprimer les subventions à l'exportation, à cause de la « Loi chocolatière », qui sert à subventionner l'exportation des produits agricoles transformés en compensant le surcoût des intrants suisses dans la filière agroalimentaire. Elle prévoit 115 millions de CHF par an, même si un tel montant n'a jamais été entièrement dépensé.</p> <p>Si les conditions d'une élimination des subventions à l'exportation devaient être réunies, la Suisse affirme avoir besoin d'une période et de modalités d'adaptation plus flexibles que ce qui est prévu dans le projet d'accord de 2008.</p>	<p>transformés prévues par la « Loi chocolatière ». Cela, même si les membres de l'OMC n'arrivent pas à s'entendre sur les autres aspects du paquet agricole et du soutien aux exportations. La Suisse est l'un des derniers pays industrialisés, avec le Canada, à conserver encore cet instrument commercial particulièrement néfaste. En effet, il crée un effet de dumping qui met en péril l'agriculture des pays du Sud, qui ne peuvent pas résister face à la déferlante de produits agricoles (transformés ou pas) subventionnés. Il est temps d'y mettre un terme.</p>
<p><b>Paquet pour les PMA</b></p> <p>A quelques exceptions près (contributions au fonds de garantie pour le financement des stocks obligatoires), la Suisse accorde déjà l'accès au marché hors contingent et droits de douane pour tous les produits des PMA. Elle leur a accordé récemment une dérogation sur les services.</p>	<p>Alliance Sud salue les engagements de la Suisse, mais elle demande de cesser de financer ses réserves alimentaires en prélevant une taxe (partie intégrante des droits de douane) sur les importations de certains produits (riz semi-blanchi et blanchi, brisures de riz, huiles et graisses comestibles, denrées fourragères) en provenance des PMA. Une solution doit être trouvée dans le cadre de la révision – actuellement en cours – de la loi sur l'approvisionnement économique du pays.</p>

<p>Simplification des règles d'origine : la Suisse juge certaines demandes des PMA excessives (75% de matériel non originaire, par exemple).</p>	<p>Elle doit simplifier les règles d'origine pour les PMA encore davantage.</p>
<p><b>Traitement spécial et différencié (TSD)</b> La Suisse veut le réserver aux PMA.</p>	<p>La Suisse doit soutenir la proposition du G90 sur le traitement spécial et différencié pour tous les PED et pas seulement pour les PMA. Il est indéniable que le monde a changé depuis le lancement du cycle de Doha en 2001 et certains PED ont connu un développement spectaculaire, mais en termes de revenu par habitant aucun d'entre eux ne peut être assimilé aux pays industrialisés.</p> <p>Dès lors, vouloir limiter le TSD aux PMA est abusif car pour la plus grande partie des PED il fait encore du sens.</p> <p>De surcroît, la création de nouvelles catégories ouvrirait la boîte de Pandore qui permettrait aux pays industrialisés de diviser les PED pour pouvoir mieux imposer leurs décisions.</p>
<p><b>Question de Singapour</b> Comme les autres pays industrialisés, la Suisse aimerait réintroduire à l'OMC les questions de Singapour – investissements, marchés publics, droit de la concurrence -, pourtant rejetées par les PED en 2003 à Cancun. Officiellement, il s'agit de « mener une réflexion approfondie », mais à l'OMC, toutes les négociations qui ont débouché sur de nouvelles libéralisations ont commencé par une « réflexion approfondie »...</p>	<p>La Suisse doit renoncer à pousser les questions de Singapour, du moins tant que le cycle de Doha n'est pas conclu. D'une part, les PED doivent pouvoir retenir une marge de manœuvre sur ces questions-là et ne pas être liés par des disciplines sujettes au mécanisme de règlement des différends de l'OMC. D'autre part, il s'agit des thèmes les plus importants pour les pays industrialisés. S'ils les obtiennent, ils vont se désintéresser une fois pour toutes du cycle de Doha, comme le montre leur intention de « l'enterrer » à Nairobi, après avoir obtenu l'accord sur la facilitation du commerce (qui faisait aussi partie des questions de Singapour).</p>

## Conclusion

Alliance Sud ne s'accroche pas au cycle de Doha. En quatorze ans, le monde a changé et il n'est visiblement plus possible d'arriver à un accord global, comme initialement prévu. Il faut peut-être chercher des solutions plus pragmatiques. Le problème est qu'on risque de passer à une approche discrétionnaire où ne seraient retenus que les sujets qui arrangent le mieux les pays industrialisés, ceux où ils sont prêts à faire quelques concessions minimales... Or, l'esprit même de Doha était la « réciprocité moins que complète », à savoir le fait que les pays industrialisés fassent davantage de concessions que les PED. La Suisse a l'air de l'avoir oublié. Par exemple, elle n'est prête à lâcher du lest en matière agricole que si les PED libéralisent les produits industriels et les services. Mais si chacun campe sur ses positions, il sera non seulement impossible de conclure le cycle de Doha, mais a fortiori de faire des avancées en matière de développement en-dehors d'un cadre juridique clair. Au départ, le cycle de Doha a été lancé pour rééquilibrer les règles du commerce international en faveur des PED. 14 ans après, on en est encore loin. Les pays industrialisés continuent à subventionner leur agriculture d'une façon qui nuit aux PED (on parle d'1 milliard USD par jour) ; les droits de douane sur les produits agricoles exportés par les PED sont encore élevés dans les pays industrialisés (notamment en Suisse, sauf pour les PMA) ; le traitement spécial et différencié est loin d'avoir été entièrement appliqué et, aujourd'hui, les pays industrialisés veulent le réserver aux PMA - pour ne citer que quelques-uns des problèmes mentionnés dans ce papier qui, de toute façon, ne sont pas exhaustifs.

Alliance Sud demande à la Suisse de s'engager pour une OMC pro-développement dans un cadre clair. Cela implique d'aller au-delà du « donnant – donnant » et de faire un pas de plus en faveur des pays du Sud.

Isolda Agazzi, le 4 décembre 2015